

Bad'Tour des Potiers, 3^{ème} édition

Règlement particulier du tournoi



Le Bad'Tour des Potiers (N° d'autorisation : 23.GEST.67/TI.F./011) aura lieu à Soufflenheim au CERAM (40 rue de Betschdorf, 67620 Soufflenheim) les 2 et 3 mars 2024.

1. Joueurs concernés

- Le Tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD. Il est destiné aux joueurs Seniors licenciés auprès de la FFBaD et classés de R4 à NC. Sont également admis à y participer les Vétérans, Juniors, Cadets et Minimes.
- La limite de participation est fixée à 120 paires de doubles homme et femme et 80 paires de double mixte. En cas de dépassement, la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection (priorité aux paires complètes).

2. Tableaux et mode de compétition

- Les tableaux proposés sont : Double Dame, Double Homme et Double Mixte.
- Les tableaux sont ouverts aux joueurs classés de R4 à NC et organisés par groupes de 5 niveaux de jeu, chacun limité à 32 paires :

Séries	DH, DD, DMX
Grands Maîtres Potiers	R4-R5
Maîtres Potiers	R6-D7
Potiers Expérimentés	D8-D9
Potiers	P10-P12
Apprentis Potiers	NC

- Un joueur ne peut se surclasser que dans la catégorie immédiatement supérieure à celle qui correspond à son classement, sous réserve de respecter l'article 3.2.1.5 du RGC. Tous les tableaux sont limités à 32 paires ; en cas de dépassement, la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection (priorité aux paires complètes).
- Le classement pris en compte pour la confection des tableaux sera celui du 17 février 2024.
- Deux tableaux peuvent être fusionnés en cas d'insuffisance d'inscriptions dans l'une ou plusieurs des séries concernées. La fusion s'effectue avec la série directement supérieure.
- Tous les tableaux se joueront en poules, suivis dans la mesure du possible, d'un tableau d'élimination directe. Nombre de qualifiés à l'issue des poules : un ou deux, selon les cas (consulter les tableaux).
N.B. – En cas d'égalité entre deux paires à l'issue des matchs de poule, l'ordre est déterminé par le résultat du match direct entre eux.

3. Inscriptions

- L'inscription individuelle doit impérativement se faire en ligne, via le module dédié de la plateforme BadNet.
- La date-limite d'inscription est fixée au 23 février 2024 à minuit. Le tirage au sort aura lieu le 25 février 2024 à 18h00 et se fondera sur le classement du 17 février 2024.

- Si le nombre d'inscrits dépasse la capacité d'accueil (120 paires de double et 80 paires de mixte) ou d'un tableau (32 paires), la date de paiement des droits d'inscription servira de critère de sélection (priorité aux paires complètes).
- Les droits d'engagement sont fixés à 16€ pour le premier tableau (y compris prélèvement FFBaD de 2€) et 5€ pour le deuxième tableau. Un euro de chaque inscription est reversé à l'association Solibad sous forme de don. Ils sont à payer au plus tard le 27 février 2024.
- Aucun paiement ne sera accepté le jour de l'événement. Tout joueur n'ayant pas réglé ses droits d'inscription ne sera pas autorisé à prendre part à la compétition.

4. Organisation et déroulement de la compétition

- Le Juge-Arbitre est Benjamin SEILER. Ses décisions sont sans appel. Il est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas les règlements.
- Le GEO (Gestionnaire et Organisateur) de la compétition est Alexia VIDAL.
- Tous les matchs seront joués au meilleur des 3 sets de 21 points.
- Le volant officiel est le RSL Tournay 3. Dans l'ensemble des séries, les volants sont à la charge des joueurs : partage égal dans les matchs de poule, à la charge du perdant dans les phases d'élimination directe. Ils seront fournis gratuitement par les organisateurs uniquement pour les Demi-finales et Finales.
- Le résultat de chaque match sera à renseigner de façon numérique sur une tablette à la Table de Marque par le vainqueur (ou l'Arbitre, selon les cas), aussitôt le match terminé.
- Tout volant touchant quelque partie de la structure ou de ses équipements sera compté « let » au service (dans la limite de 2 essais) et faute en cours de jeu.
- Une tenue correcte de badminton est exigée. Les inscriptions publicitaires devront respecter le règlement FFBaD. Les emblèmes de club sont autorisés. Le juge-arbitre est seul juge de ce qui constitue une tenue correcte.
- L'ordre des matches suivra dans la mesure du possible la numérotation du programme horaire affiché. Celui-ci a valeur indicative. Tout match (sauf les premiers de la journée) pourra être appelé jusqu'à 1 heure avant l'heure indiquée.
- Un temps de repos de 20 minutes est accordé entre deux matches consécutifs.
- Le temps de prise de contact sur le terrain est limité à 3 minutes à partir de l'appel du match. Ce temps est décompté du temps de récupération. Tout joueur qui ne se présente pas sur le terrain au plus tard 5 minutes après l'appel de son match pourra être disqualifié.
- La configuration du plateau sportif ne permettant pas leur positionnement systématique derrière les courts, les coaches devront occuper les places réservées à leur intention à proximité des courts.
- Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée au 25 février 2024. Il devra prévenir le club organisateur (coordonnées figurant sur la convocation) de sa non-participation et adressera, au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue du Grand Est de Badminton (4 rue Jean Mentelin, 67200 STRASBOURG ou e-mail : tournoi@badmintongrandest.com), par tout moyen prouvant la date de réception.
- Toutes les Demi-finales et Finales seront dans la mesure du possible arbitrées par des arbitres officiels.
- Des prix sont décernés aux Vainqueurs et Finalistes de chaque tableau. Les prix seront remis lors d'une cérémonie unique à la fin de journée. La présence à la cérémonie conditionne la remise des prix.
- Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de perte de toute affaire.
- En cas de non-respect du protocole sanitaire applicable au jour de l'évènement (communiqué avec les convocations et affichés sur place), les joueurs s'exposent à une exclusion de la salle.